

28.04.2018 M. CARON Coût, 18 grande rue, 39170 COUSANCE

- ① Sera-t-il possible d'édifier sur les parcelles 207 ou 208 un abri (modeste mais joli) pour chevaux et/ou moutons, alors que ces parcelles sont en zones N⁴ Une classification en zone agricole A est-elle envisageable ?
- ② La parcelle 1025 (route de Lamières) ne présente pas d'intérêt de vergers particuliers. Cette parcelle n'est pas visible au de la route. Serait-il possible de la classer en zone UA (comme la 1024 qui m'appartient aussi) ou UB, car je souhaite y édifier une maison ?

28-4-2018, Marie Claire SEGON, 60 rue du Commerce Glaciers
39130, Cousance, Gilles DUKERON,
Dutliem Michèle

Le PLU de Cousance n'étant pas clos à ce jour, nous vous informons que nous nous opposons au déclassement du Terrain cadastré section c 218 et c 219 d'une contenance de 6 ares 85 et haies 28 et du Terrain cadastré section c 429 d'une contenance de 36 ares 13, nous souhaitons que ces parcelles restent constructibles